

Ce que nous réalisons

- ▶ la modification au RCS

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

Les modifications à déclarer au RCS et les pièces justificatives

- ▶ un **pouvoir** du commerçant à la LOI pour effectuer les formalités au R.C.S. et les pièces supplémentaires, si elles sont précisées, pour les modifications suivantes:

Situation du commerçant :

- modification du nom, nom d'usage ou prénom : copie de pièce d'identité à jour
- modification de la situation matrimoniale
 - ▶ mariage : produire un extrait d'acte de mariage et, le cas échéant, une copie certifiée conforme par l'intéressé du contrat de mariage
 - ▶ divorce ou séparation de corps : extrait d'acte de naissance ou de mariage portant la mention de la décision
 - ▶ changement de régime matrimonial : copie du jugement homologuant l'acte notarié et, le cas échéant, copie certifiée conforme par l'intéressé du nouveau contrat de mariage
 - ▶ décès du conjoint : extrait de l'acte de décès
- modification du domicile du commerçant
- inscription, modification ou suppression d'un nom commercial
- modification de la nationalité : une pièce d'identité avec la nouvelle nationalité et, le cas échéant, une carte de commerçant étranger
- décès de l'exploitant avec maintien de l'inscription au RCS : extrait de l'acte de décès
- demande de renouvellement du maintien de l'inscription au RCS

./...

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

Les modifications à déclarer au RCS et les pièces justificatives

- ▶ un **pouvoir** du commerçant à la LOI pour effectuer les formalités au R.C.S. et les pièces supplémentaires pour les modifications suivantes :

Autres personnes liées à l'exploitation :

- inscription / suppression de la mention d'un conjoint collaborateur
- inscription d'une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement : copie de la pièce d'identité, déclaration de filiation et, le cas échéant, carte de commerçant étranger
- suppression de la mention d'une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement

L'établissement et l'activité :

- reprise ou modification de l'activité
 - ▶ en cas d'**activité réglementée** : produire une copie de l'autorisation requise,
- cessation d'activité avec maintien de l'inscription au RCS en cas de mise en location-gérance ou vente du fonds de commerce
- inscription, modification ou suppression d'une enseigne
- transfert de l'établissement
 - ▶ copie d'un justificatif de la jouissance des locaux
 - ▶ et, un extrait kbis < à 3 mois, en cas de transfert dans un autre ressort
- achat du fonds exploité auparavant par location gérance
 - ▶ copie de l'acte enregistré et attestation dans un JAL ou copie de celui-ci
- mise en location gérance du fonds avec maintien de l'inscription au RCS ou radiation : pour information, copie de l'acte

L'établissement secondaire :

- immatriculation d'un établissement secondaire
 - ▶ extrait kbis < à 3 mois si l'établissement est situé dans un autre ressort
 - ▶ en cas d'**achat du fonds** : copie de l'acte enregistré et attestation de parution
 - ▶ en cas de **prise en location gérance du fonds** : copie de l'acte et attestation de parution
- modification / radiation d'un établissement secondaire.